



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**CAISSE DES ECOLES
DU JEUDI 21 MARS 2024**

La séance est ouverte à 18h00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES
DE PLOUMILLIAU

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 mars à 18h00, le Conseil d'Administration du budget de la caisse des écoles de Ploumilliau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à mairie, dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Yann KERGOAT, président.

Nombre de présents : 6 Votants : 6 Procuration : 0

PRESENTS : KERGOAT Yann, TURPIN Sylvie, DUBUIS Carole, BADEL Camille, Frédéric THOMAS, Laurent LE QUELLEC.

ABSENTS EXCUSES : BAUDOUIN Erell, CUZIAT Lydiane, STEPHAN Josette, LE GRUIEC Solenn.

POUVOIRS : sans objet

N° 240321-01

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES EXERCICE 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-31 ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2023 du budget caisse des écoles dressé par les trésoriers de Lannion

M. Loïc DROUMAGUET DU 01/01/2023 AU 31/08/2023

M.DIDIER TASSET DU 01/09/2023 AU 12/02/2024 ;

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion ;

Le Conseil d'administration de la Caisse des écoles, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le compte de gestion - exercice 2023 - de la caisse des écoles.

N° 240321-02

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA CAISSE DES ECOLES - EXERCICE 2023-

Le Conseil d'Administration réuni, sous la présidence de Monsieur Yann KERGOAT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Yann KERGOAT, Maire.

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

VU la délibération du 21 mars 2024 approuvant le compte de gestion de l'année 2023 ;

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à 5 voix POUR

- **ACTE** la présentation faite du compte administratif ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2023	REALISE 2023
Dépenses	343 520 €	317 187.43 €
Recettes	343 520 €	369 715.58 €
Résultat	0 €	52 528.15 €
INVESTISSEMENT	BUDGET 2023	REALISE 2023
Dépenses	0 €	0 €
Recettes	0 €	0 €
Résultat	0 €	0 €

CONSTATE, aussi bien les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 21 mars 2024 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

VOTE ET ARRÊTE, le budget caisse des écoles et les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 240321-03

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA CAISSE DES ECOLES
- EXERCICE 2023-

Le Conseil d'Administration de la caisse des écoles, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ce jour,

CONSTATANT que, pour le budget caisse des écoles, le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement ou d'exploitation de : 52 528.15 € €

Le Conseil d'Administration de la caisse des écoles, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement ou d'exploitation comme suit :

<u>Budget caisse des écoles :</u>	Fonctionnement excédent	52 528.15 €
	Affectation au compte 1068	0 €
	Excédent de fonctionnement reporté	52 528.15 €

N° 240321-04

OBJET : ADOPTION DU BUDGET 2024 CAISSE DES ECOLES

VU le Code Général des Collectivités Locales, notamment les articles 1 612 et suivants ;

VU le projet de budget 2024 présenté par M. KERGOAT, président, qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

BUDGET CAISSE DES ECOLES 2024	
Section de Fonctionnement	348 740 €
Section d'Investissement	0 €

Le Conseil d'administration de la caisse des écoles, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le budget de la caisse des écoles tel que présenté ci-dessus.

PRÉCISE que les crédits sont votés au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20

Le maire

Yann KERGOAT

